

AXIAL

Agent exclusif SICLI
4, bis route de la baie des Dames
DUCOS - B.P. 7283 - 98 801 Nouméa
Tél : (687) 28 13 10 - Fax : (687) 27 34 25

RAPPORT DE VERIFICATION D'EXTINCTEURS

A l'attention de Mr/Mme . . . PATRICK

N° Téléphone 35 34 25

Vérificateur ABEL 798099

OCEF ABATTOIR PAITA

BP 258

98845 NOUMEA CEDEX

Emplacement	Nbre App.	Type d'appareil	Marque	M.E.S.	Epreuve	Vérif. 2022	Vérif. 2023	Vérif. 2024	Observations
ROUTE DE L'ABATTOIR MORCELLEMENT RURAL MARTIN ** N 1 LOGEMENT ** CAFETARIAT	1	***** INTEGRAL E6 AFFF	***** SICLI	25/11/15		03/11	16/11		
"SOUS COFFRET" N 3 CUVE / GROUPE "SOUS COFFRET"	1	EP 9L AFFF	SAFE	01/06/16		03/11	16/11		
	1	BAC A SABLE	EUR	01/06/16		03/11	16/11		
	1	PELLE	...						
***** LOCAL MACHINE ***** N 4 ACCES LOCAL	1	***** CO2 2KG	***** SICLI	15/11/19		03/11	16/11		
N 5 COMPRESSEUR	1	CO2 2KG	SICLI	04/04/14		03/11	16/11		
N 6 ENTREE ABATTOIR	1	INTEGRAL E6 AFFF	SICLI	25/11/15		03/11	16/11		
EXTERIEUR PREVOIR HOUSSE	1	RIA DN 40X30	SICLI	03/11/22		03/11	16/11		
CUVE GAZ "SOUS COFFRET"	1	INTEGRAL P6 KG ABC	SICLI	03/11/22		03/11	16/11		
CUVE A AIR "SOUS COFFRET"	1	INTEGRAL P6 KG ABC	SICLI	03/11/22		03/11	16/11		
(SUR DUCOS)	1	REGISTRE SECURITE	SICLI			0	0		

Nbre d'appareils . . . 11

NOUMEA LE 20/11/2023
AVEC LES COMPLIMENTS DE LA SOCIETE AXIAL.

BUREAU VERITAS SA

NOUMEA
Centre d'Affaires « La Belle Vie »
BP 30514
98895 NOUMEA Cedex NOUVELLE CALEDONIE
Téléphone : 00 687 41 02 60
Mail : freddy.gossart@bureauveritas.com

A l'attention de

OCEF
3 ROUTE DE LA BAIE DES DAMES
BP 258
98845 NOUMEA CEDEX

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

OCEF - ABATTOIR DE PAITA



Intervention du 21/09/2023

Coordonnées du site :
Nom du site : OCEF

Lieu d'intervention :
ROUTE DE L'ABATTOIR
98890 PAITA

Référence du rapport : 326924276.1.R
Rédigé le : 21/09/2023
Par : Freddy GOSSART
Ce document a été validé par son auteur



Références client
17110042

Ce rapport contient 10 fiches

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les éprouves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêt du 20 mars 2012 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Reynolds VAUTRIN.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :


HYBRIDE : 6

- ✓ Fiche n° 1 : Localisation : PRÉHENSEUR -TRANSFERT / 165 kg
Marque: VERIN NORGREEN Type: RA/8200/M/12000 n°série: SANS
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 2 : Localisation : PIÈGE A BOVINS / 1000 kg
Marque: VERIN NORGREEN Type: RA/8200/M/12000 n°série: sans
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 3 : Localisation : EPILEUSE / 300 kg
Marque: VERIN NORGREEN Type: RA/8200/M/12000 n°série: sans
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 4 : Localisation : PRÉHENSEUR / 165 kg
Marque: VERIN NORGREEN Type: RA/8200/M/12000 n°série: SANS
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 5 : Localisation : PRÉHENSEUR -TRANSFERT BOVINS / 1000 kg
Marque: VERIN NORGREEN Type: RA/8200/M/12000 n°série: SANS
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 7 : Localisation : TUERIE PORCS / 300 kg
Marque: VERIN NORGREEN Type: RA/8200/M/12000 n°série: sans
Avis général : **Satisfaisant.**

TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE : 4

- ✓ Fiche n° 6 : Localisation : POSTE SCIE EN DEMI
Marque: VERIN NORGREEN Type: PRA/182063/1600 n°série: sans
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 8 : Localisation : POSTE COUPE PATTES N° 1
Marque: VERIN NORGREEN Type: PCA/182063/2000 n°série: SANS
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 9 : Localisation : POSTE COUPE PATTES N° 2
Marque: VERIN NORGREEN Type: PCA/182063/2000 n°série: sans
Avis général : **Satisfaisant.**
- ✓ Fiche n° 10 : Localisation : POSTE EVISCERATION
Marque: VERIN NORGREEN Type: PA /182063/1900 n°série: sans
Avis général : **Satisfaisant.**

Fiche N°1	HYBRIDE	N° série : SANS
	Marque : VERIN NORGREEN	

	Type : RA/8200/M/12000	Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du 20/03/2012
	Localisation : PRÉHENSEUR -TRANSFERT / 165 kg	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN

 **Avis général : Satisfaisant.**

Caractéristiques

Nature de l'hybride : PREHENSEUR A BESTIAUX	
Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 4.0	C.M.U. (kg) : 165 Description : Mécanisme et câble en parties hautes non accessibles.

Équipements

Désignation : Autre Vérfié : Oui	Autre : Préhenseur
---	---------------------------

Suspentes

Suspentes

Nature : CABLE Types : AME ACIER	Désignation : LEVAGE
---	-----------------------------

Caractéristiques

Diamètre (mm) : 8.0
Nombre de suspentes : 2

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Préhenseur, charge suspendue	Charge d'essai estimée (kg) : 165
---	--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.6 Capacité des équipements interchangeables
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.11 Identification de l'accessoire
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installés à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite
- 1.3 Accès au(x) support(s) de l'appareil
- 1.4 Eclairage de l'accès au poste de conduite

4 Châssis

- 4.7 Stabilisateurs
- 4.8 Traverses, longerons, faux-chassis

5 Source d'énergie

- 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.1 Eclairage de la zone de travail

7 Cabine - poste de conduite

- 7.5 Protection de l'opérateur (protège tête, dossier, bouclier, toit de sécurité, FOPS, ROPS, TOPS)
- 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.4a Suspentes cables
- 9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
- 9.7 Accessoires - Outils

10 Mécanismes

- 10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
- 10.9 Protection des organes mobiles de transmission

11 Dispositifs de sécurité


- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.2 Autres limiteurs de course / hors course
- 11.7 Butées de fin de course

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HYBRIDE 10

Fiche N°2	HYBRIDE	N° série : sans
	Marque : VERIN NORGREEN	

	Type : RA/8200/M/12000	Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du 20/03/2012
	Année de mise en service : ignorée	
	Localisation : PIÈGE A BOVINS / 1000 kg	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN

 **Avis général : Satisfaisant.**

Caractéristiques

Nature de l'hybride : PREHENSEUR A BESTIAUX	
Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 4.0	C.M.U. (kg) : 1000 Description : Mécanisme et câble en parties hautes non accessibles.

Équipements

Désignation : Autre Vérifié : Oui	Autre : Préhenseur
--	---------------------------

Suspentes

Suspentes

Nature : CABLE Types : AME ACIER	Désignation : LEVAGE
---	-----------------------------

Caractéristiques

Diamètre (mm) : 7.0

Nombre de suspentes : 2

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Préhenseur, suspendue charge	Charge d'essai estimée (kg) : 1000
---	---


Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs
Suspentes	6 Eclairage incorporé à l'appareil
Appareil de mesure utilisé	6.1 Eclairage de la zone de travail
A Aspects documentaires	8 Organes de service et de manoeuvre
A.1 Carnet de maintenance	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.2 Affichage capacité	8.2 Interdiction d'emploi
A.6 Capacité des équipements interchangeables	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.11 Identification de l'accessoire	8.6 Retour automatique au point neutre
A.14 Notice d'instruction	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
A.17 Rapports de vérification	9.1 Attaches
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	9.2 Dispositifs de préhension
1 Accès installés à demeure	9.3 Autres dispositifs de préhension
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	9.4a Suspentes cables
1.2 Autres accès pour entretien et vérification	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
1.3 Accès au(x) support(s) de l'appareil	9.7 Accessoires - Outils
2 Chemin, voie de roulement - supports	10 Mécanismes
2.3 Poteaux, corbeaux, potence, ancrage	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
2.4 Assise, état et résistance du sol et des structures d'appui	10.2 Autres freins
2.5 Calage (horizontalité)	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
3 Charpente	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
3.1 Butoirs, amortisseurs	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
3.2 Haubanages, tirants, amarrage	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
3.3 Lests ou contrepoids (constitution, fixation, arrimage)	10.11 Protection contre les chutes d'objets (capots, ...)
3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations	11 Dispositifs de sécurité
3.5 Structure	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
3.6 Supports de charge	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
3.7 Organes de roulement et de guidage	11.5 Parachute ou dispositif équivalent
	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (autres que les ext. de stabilisateurs)
	11.7 Butées de fin de course
	11.15 Fin de course, butées de levage
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HYBRIDE 10

Fiche N°3	HYBRIDE	N° série : sans
	Marque : VERIN NORGREEN	

	Type : RA/8200/M/12000	Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du 20/03/2012
	Année de mise en service : ignorée	
	Localisation : EPILEUSE / 300 kg	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN

 **Avis général : Satisfaisant.**

Caractéristiques

Nature de l'hybride : PREHENSEUR A BESTIAUX	
Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 4.0	C.M.U. (kg) : 300 Description : Mécanisme et câble en parties hautes non accessibles.

Équipements

Désignation : Autre Vérfié : Oui	Autre : Préhenseur
---	---------------------------

Suspentes

Suspentes

Nature : CABLE Types : AME ACIER	Désignation : LEVAGE
---	-----------------------------

Caractéristiques

Diamètre (mm) : 7.0

Nombre de suspentes : 2

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Préhenseur, suspendue charge	Charge d'essai estimée (kg) : 300
---	--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	3 Charpente
Équipements	3.1 Butoirs, amortisseurs
Suspentes	3.2 Haubanages, tirants, amarrage
Appareil de mesure utilisé	3.3 Lests ou contrepoids (constitution, fixation, arrimage)
A Aspects documentaires	3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
A.1 Carnet de maintenance	3.5 Structure
A.2 Affichage capacité	3.6 Supports de charge
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	3.7 Organes de roulement et de guidage
A.6 Capacité des équipements interchangeables	5 Source d'énergie
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs
A.11 Identification de l'accessoire	6 Eclairage incorporé à l'appareil
A.14 Notice d'instruction	6.1 Eclairage de la zone de travail
A.17 Rapports de vérification	7 Cabine - poste de conduite
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
0 Installation - dispositions prises en présence de	8 Organes de service et de manoeuvre
0.1 Obstacles fixes	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
0.3 Fouilles	8.2 Interdiction d'emploi
1 Accès installés à demeure	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	8.5 Identification des organes de service
1.2 Autres accès pour entretien et vérification	8.6 Retour automatique au point neutre
1.3 Accès au(x) support(s) de l'appareil	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
1.4 Eclairage de l'accès au poste de conduite	8.14 Sélecteur de postes de conduite
2 Chemin, voie de roulement - supports	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
2.1 Butoirs, amortisseurs	9.1 Attaches
2.2 Rails et poutres de roulement, fixations	9.2 Dispositifs de préhension
2.3 Poteaux, corbeaux, potence, ancrage	9.4a Suspentes cables
2.4 Assise, état et résistance du sol et des structures d'appui	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
2.5 Calage (horizontalité)	9.7 Accessoires - Outils
	10 Mécanismes
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	11 Dispositifs de sécurité
	11.7 Butées de fin de course
	11.15 Fin de course, butées de levage
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HYBRIDE 10



Type : RA/8200/M/12000

Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du 20/03/2012

Localisation : PRÉHENSEUR / 165 kg

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Nature de l'hybride : PRÉHENSEUR A BESTIAUX

Energie(s) : Pneumatique
Hauteur de levage (m) : 4.0C.M.U. (kg) : 165
Description : Mécanisme et câble en parties hautes non accessibles.

Équipements

Désignation : Autre
Vérifié : Oui

Autre : Préhenseur

Suspentes

Suspentes

Nature : CABLE
Types : AME ACIER

Désignation : LEVAGE

Caractéristiques

Diamètre (mm) : 7.0

Nombre de suspentes : 2

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Préhenseur, charge suspendue

Charge d'essai estimée (kg) : 165

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.6 Capacité des équipements interchangeables
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.11 Identification de l'accessoire
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installés à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite
- 1.2 Autres accès pour entretien et vérification
- 1.3 Accès au(x) support(s) de l'appareil
- 1.4 Eclairage de l'accès au poste de conduite

3 Charpente

- 3.3 Lests ou contrepoids (constitution, fixation, arrimage)

5 Source d'énergie

- 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.11 Poste de dépannage

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension
- 9.3 Autres dispositifs de préhension
- 9.4a Suspentes cables
- 9.7 Accessoires - Outils

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
- 10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
- 10.9 Protection des organes mobiles de transmission

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HYBRIDE 10



Type : RA/8200/M/12000

Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du 20/03/2012

Localisation : PRÉHENSEUR -TRANSFERT BOVINS / 1000 kg

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Nature de l'hybride : **PREHENSEUR A BESTIAUX**Energie(s) : **Pneumatique**
Hauteur de levage (m) : **4.0**C.M.U. (kg) : **1000**
Description : **Mécanisme et câble en parties hautes non accessibles.**

Équipements

Désignation : **Crochet**Vérfié : **Oui**

Suspentes

Suspentes

Nature : **CABLE**
Types : **AME ACIER**Désignation : **LEVAGE**

Caractéristiques

Diamètre (mm) : **7.0**Nombre de suspentes : **2**

Charges et essais

Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)**

Description et conditions d'exécution des essais

Description : **Crochet, charge suspendue**Charge d'essai estimée (kg) : **1000**

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs
Suspentes	6 Eclairage incorporé à l'appareil
Appareil de mesure utilisé	6.1 Eclairage de la zone de travail
A Aspects documentaires	7 Cabine - poste de conduite
A.1 Carnet de maintenance	7.5 Protection de l'opérateur (protège tête, dossier, bouclier, toit de sécurité, FOPS, ROPS, TOPS)
A.2 Affichage capacité	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8 Organes de service et de manoeuvre
A.6 Capacité des équipements interchangeables	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.2 Interdiction d'emploi
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.11 Identification de l'accessoire	8.6 Retour automatique au point neutre
A.14 Notice d'instruction	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
A.17 Rapports de vérification	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	9.1 Attaches
1 Accès installés à demeure	9.2 Dispositifs de préhension
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	9.3 Autres dispositifs de préhension
1.2 Autres accès pour entretien et vérification	9.4a Suspentes cables
1.3 Accès au(x) support(s) de l'appareil	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
1.4 Eclairage de l'accès au poste de conduite	9.7 Accessoires - Outils
2 Chemin, voie de roulement - supports	10 Mécanismes
2.1 Butoirs, amortisseurs	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
2.2 Rails et poutres de roulement, fixations	10.2 Autres freins
2.3 Poteaux, corbeaux, potence, ancrage	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
2.4 Assise, état et résistance du sol et des structures d'appui	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
2.5 Calage (horizontalité)	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
3 Charpente	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
3.3 Lests ou contrepoids (constitution, fixation, arrimage)	11 Dispositifs de sécurité
4 Châssis	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
4.2 Blocage de suspension	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
4.5 Ossature	11.7 Butées de fin de course
4.4 Organes de roulement	11.15 Fin de course, butées de levage
4.6 Contrepoids	12 Charges et essais
4.8 Traverses, longerons, faux-chassis	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HYBRIDE 10



Type : PRA/182063/1600

Année de mise en service : non précisé

Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du
20/03/2012

Localisation : POSTE SCIE EN DEMI

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 1.67	C.M.U. (kg) : 165
--	--------------------------

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérfié : Oui
----------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : 165

Dimensions

Longueur (m) : 1.2	Largeur (m) : 0.86
---------------------------	---------------------------

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Plateau, chage posée.	Charge d'essai estimée (kg) : 165
--	--

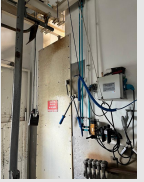
Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.1 Dispositif de séparation générale
Suspentes	5.2 Equipements, canalisations
Appareil de mesure utilisé	7 Poste de conduite
A Aspects documentaires	7.4 Protection contre les risques de cisaillement
A.1 Carnet de maintenance	8 Organes de service et de manoeuvre
A.2 Affichage capacité	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.14 Notice d'instruction	8.6 Retour automatique au point neutre
A.17 Rapports de vérification	10 Mécanismes
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	10.1 Limiteur de vitesse
3 Charpente	10.2 Dispositif d'immobilisation
3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
	11.33 Protection contre le risque d'écrasement des pieds
	11.35 Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes
	11.41 Signalisation
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais
	Observations recuperees

«Référentiel» TABLE ELEVATRICE 9

Fiche N°7	HYBRIDE	N° série : sans
	Marque : VERIN NORGREEN	

	Type : RA/8200/M/12000	Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du 20/03/2012
	Année de mise en service : ignorée	
	Localisation : TUERIE PORCS / 300 kg	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN

 **Avis général : Satisfaisant.**

Caractéristiques

Nature de l'hybride : PREHENSEUR A BESTIAUX	
Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 4.0	C.M.U. (kg) : 300 Description : Mécanisme et câble en parties hautes non accessibles.

Équipements

Désignation : Autre Vérifié : Oui	Autre : Préhenseur
--	---------------------------

Suspentes

Suspentes

Nature : CABLE Types : AME ACIER	Désignation : LEVAGE
---	-----------------------------

Caractéristiques

Diamètre (mm) : 6.0

Nombre de suspentes : 2

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Préhenseur, charge suspendue.	Charge d'essai estimée (kg) : 300
--	--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.6 Capacité des équipements interchangeables
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.11 Identification de l'accessoire
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

0 Installation - dispositions prises en présence de

- 0.1 Obstacles fixes
- 0.3 Fouilles

1 Accès installés à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite
- 1.2 Autres accès pour entretien et vérification
- 1.3 Accès au(x) support(s) de l'appareil

2 Chemin, voie de roulement - supports

- 2.1 Butoirs, amortisseurs
- 2.2 Rails et poutres de roulement, fixations
- 2.3 Poteaux, corbeaux, potence, ancrage
- 2.4 Assise, état et résistance du sol et des structures d'appui
- 2.5 Calage (horizontalité)

3 Charpente

- 3.1 Butoirs, amortisseurs
- 3.2 Haubanages, tirants, amarrage
- 3.3 Lests ou contrepoids (constitution, fixation, arrimage)
- 3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
- 3.5 Structure
- 3.6 Supports de charge
- 3.7 Organes de roulement et de guidage

4 Châssis

- 4.1 Assemblage et fixations
- 4.2 Blocage de suspension
- 4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs
- 4.5 Ossature
- 4.4 Organes de roulement
- 4.6 Contrepoids
- 4.8 Traverses, longerons, faux-chassis

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

7 Cabine - poste de conduite

- 7.2 Constitution, fixations, plancher
- 7.4 Protection contre les risques de cisaillement
- 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
- 7.8c Rétrovision (miroir, caméra)

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
- 8.14 Sélecteur de postes de conduite

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension
- 9.3 Autres dispositifs de préhension
- 9.4a Suspentes cables
- 9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
- 9.7 Accessoires - Outils

10 Mécanismes

- 10.2 Autres freins
- 10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
- 10.4 Frein des mouvements horizontaux
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
- 10.9 Protection des organes mobiles de transmission
- 10.11 Protection contre les chutes d'objets (capots, ...)
- 10.18 Limitation de la vitesse de translation

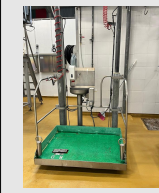
11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.7 Butées de fin de course
- 11.10 Détecteur d'obstacles

12 Charges et essais

Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HYBRIDE 10



Type : PCA/182063/2000

Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du
20/03/2012

Localisation : POSTE COUPE PATTES N° 1

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 1.67	C.M.U. (kg) : 165
--	--------------------------

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérfié : Oui
----------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : 165

Dimensions

Longueur (m) : 1.25	Largeur (m) : 0.86
----------------------------	---------------------------

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Plateau, chage posée	Charge d'essai estimée (kg) : 165
---	--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.1 Dispositif de séparation générale
Suspentes	5.2 Equipements, canalisations
Appareil de mesure utilisé	7 Poste de conduite
A Aspects documentaires	7.4 Protection contre les risques de cisaillement
A.1 Carnet de maintenance	8 Organes de service et de manoeuvre
A.2 Affichage capacité	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.14 Notice d'instruction	8.6 Retour automatique au point neutre
A.17 Rapports de vérification	10 Mécanismes
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	10.1 Limiteur de vitesse
3 Charpente	10.2 Dispositif d'immobilisation
3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
	11.33 Protection contre le risque d'écrasement des pieds
	11.35 Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes
	11.41 Signalisation
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais
	Observations recuperees

«Référentiel» TABLE ELEVATRICE 9



Type : PCA/182063/2000

Année de mise en service : ignorée

Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du
20/03/2012

Localisation : POSTE COUPE PATTES N° 2

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 1.67	C.M.U. (kg) : 165
--	--------------------------

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérfié : Oui
----------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : 165

Dimensions

Longueur (m) : 1.25	Largeur (m) : 0.86
----------------------------	---------------------------

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Plateau, chage posée	Charge d'essai estimée (kg) : 165
---	--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.1 Dispositif de séparation générale
Suspentes	5.2 Equipements, canalisations
Appareil de mesure utilisé	7 Poste de conduite
A Aspects documentaires	7.4 Protection contre les risques de cisaillement
A.1 Carnet de maintenance	8 Organes de service et de manoeuvre
A.2 Affichage capacité	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.14 Notice d'instruction	8.6 Retour automatique au point neutre
A.17 Rapports de vérification	10 Mécanismes
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	10.1 Limiteur de vitesse
3 Charpente	10.2 Dispositif d'immobilisation
3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
	11.33 Protection contre le risque d'écrasement des pieds
	11.35 Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes
	11.41 Signalisation
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais
	Observations recuperees

«Référentiel» TABLE ELEVATRICE 9



Type : PA /182063/1900

Année de mise en service : ignorée

Texte de référence : Arrêté N° 2012-605 du
20/03/2012

Localisation : POSTE EVISCERATION

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Reynolds VAUTRIN



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Energie(s) : Pneumatique Hauteur de levage (m) : 2.07	C.M.U. (kg) : 165
--	--------------------------

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérfié : Oui
----------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : 165

Dimensions

Longueur (m) : 1.24	Largeur (m) : 0.86
----------------------------	---------------------------

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Plateau, chage posée	Charge d'essai estimée (kg) : 165
---	--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.1 Dispositif de séparation générale
Suspentes	5.2 Equipements, canalisations
Appareil de mesure utilisé	7 Poste de conduite
A Aspects documentaires	7.4 Protection contre les risques de cisaillement
A.1 Carnet de maintenance	8 Organes de service et de manoeuvre
A.2 Affichage capacité	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.14 Notice d'instruction	8.6 Retour automatique au point neutre
A.17 Rapports de vérification	10 Mécanismes
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	10.1 Limiteur de vitesse
3 Charpente	10.2 Dispositif d'immobilisation
3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau,)	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.33 Protection contre le risque d'écrasement des pieds
	11.35 Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes
	11.41 Signalisation
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais
	Observations recuperees

«Référentiel» TABLE ELEVATRICE 9

BUREAU VERITAS SA

BUREAU VERITAS NOUMEA
188, rue de Gervolino
Route du Golf de Tina - Magenta
BP 30514 - 98895 Nouméa cedex
Téléphone : 00 687 41 02 60
Mail : vetea.graffe@bureauveritas.com

A l'attention de M. VAUTRIN

OCEF
3 ROUTE DE LA BAIE DES DAMES
98800 NOUMEA

**RAPPORT D'EXAMEN D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES
PAR THERMOGRAPHIE INFRAROUGE**
sur demande de l'entreprise utilisatrice (maintenance)



Intervention du 07/09/2023

Intervention précédente : 11/05/2022

Origine de la demande : Demande de l'Entreprise utilisatrice

Nom du site : ABATTOIR PAITA

Activité établissement : Abattoir

Nom et qualité du responsable : M. VAUTRIN
- Responsable technique

Lieu d'intervention :

OCEF
MORC RURAL MARTIN
ROUTE DE L'ABATTOIR
98890 PAITA

Référence du rapport : 17107165/3/2

Rédigé le : 07/09/2023

Par : Vetea GRAFFE

Qualification de l'intervenant : Opérateur en thermographie infrarouge



Ce rapport contient 7 pages

Accréditation Cofrac n° 3-1335 Inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

CONCLUSION DU RAPPORT DE CONTROLE

Ce rapport ne comporte aucunes anomalies.

1 – OBJET DE L'EXAMEN

- Localiser et analyser les températures anormales et/ou variations excessives de celles-ci.
- Apporter les éléments de décision permettant une intervention corrective et/ou préventive adaptée sur les équipements d'installation électrique déterminés par l'entreprise utilisatrice pour éviter, par exemple, une dégradation des matériels considérés, un court-circuit, un début d'incendie, un déclenchement intempestif de matériels et/ou d'installations et équipements associés, un arrêt de production.

Ce rapport n'a qu'une vocation consultative, les décisions de prévention et de protection relevant de votre responsabilité.

Il est totalement indépendant de la vérification périodique réglementaire des installations électriques préconisée par le Code du Travail.

Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc.) doit être signalée à Bureau Veritas Exploitation.

2 – PRINCIPE DU CONTROLE

La thermographie infrarouge joue un rôle de plus en plus important dans la maintenance industrielle.

La caméra, sensible au rayonnement infrarouge, reçoit l'énergie émise par les surfaces chaudes.

Elle convertit le flux d'énergie électromagnétique reçu en signal électrique permettant de restituer une image thermique visualisable appelée « thermogramme ».

Pour localiser le défaut, une photographie de la zone thermographiée est jointe à la fiche d'analyse.

L'étalonnage de la caméra et la saisie par le vérificateur des conditions de mesure, permet à la caméra de mesurer avec précision les températures des surfaces des objets.

La comparaison des températures mesurées avec les températures assignées du matériel (ou prévues dans les conditions d'exploitation nominales) permet de proposer les actions appropriées.

3 – LISTE DES MATERIELS

- La liste des matériels et installations électriques existant dans l'établissement et faisant l'objet d'un examen thermographique a été fournie par l'entreprise utilisatrice. Le « tableau récapitulatif des équipements examinés » reprend tous les éléments de cette liste. A défaut, la liste relevée est celle qui a été validée lors de la dernière vérification éventuellement corrigée, à la demande de l'entreprise utilisatrice, des installations nouvelles ou modifiées.
- En l'absence de liste des matériels et installations électriques fournie par l'entreprise utilisatrice, seuls les tableaux de distribution électrique (armoires et coffrets) présentés et accessibles ont été examinés. Cette liste figure dans le « tableau récapitulatif des équipements examinés ». Cet examen partiel serait à étendre aux autres équipements et installations concernés.

4 – CONDITIONS D'INTERVENTION ET DE MESURE

L'examen ayant lieu sous tension, l'intervenant était accompagné par : **M. PERINAUD - Responsable maintenance**

De la société intervenante : **OCEF**

habilité à intervenir, connaissant l'entreprise ainsi que les installations électriques concernées.

A l'issue de notre visite, nous avons fait part de nos observations à : **M. PERINAUD - Responsable maintenance**

- L'électricien a procédé au démontage des protections afin de nous donner accès aux équipements lors de l'examen et aux mesurages.

Les conditions de charge, ainsi que la valeur de l'intensité mesurée, nous ont donc été communiquées par l'entreprise intervenante et/ou utilisatrice.

- Nous avons procédé au démontage des protections afin de nous donner accès aux équipements lors de l'examen et aux mesurages.

Les indications :

- NMA – Non Mesurable défaut d'Accompagnement, signifie que cette mesure n'a pu être réalisée par le représentant de l'entreprise utilisatrice en charge de la réaliser.
- NMI – Non Mesurable Impossibilité de mesure signifie que cette mesure n'a pu être réalisée du fait de l'inaccessibilité du ou des conducteurs.

Seuls les équipements visualisables (portes ouvertes, visibles, recul suffisant...) ont fait l'objet d'un examen par thermographie infrarouge.

5 – MATERIEL UTILISE

- Caméra infrarouge : **TESTO - 835-2i, n: 61616309, angle de l'objectif de la caméra 19°x25°**
- Date de Fabrication : **03/11/2010**
- Attestation conformité et/ou de vérification périodique : **Constat FR2206300909 du 30/06/2022**
- Logiciel de traitement et d'analyse des thermogrammes :
- Pince ampèremétrique de type : TRMS

6 – PERIODICITE

A votre demande et/ou votre assureur, la périodicité retenue pour la vérification est la suivante :

- Annuelle
- Autre : XX ans
- Sans objet, mission ponctuelle

7 – PRECEDENT DOSSIER DE VERIFICATION

La dernière vérification des installations / équipements électriques a été réalisée le : **11/05/2022**

- 1^{ère} visite Bureau Veritas Exploitation
- Aucun dossier ne nous a été présenté
- Références du dossier présenté : **5015740/3/1**
- Incomplet (par exemple : pas de suite donnée par l'entreprise utilisatrice, en cas de défaut)

8 - PRINCIPALES MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Aucunes modifications signalées.

ANNEXE

Liste des matériels et/ou ensembles d'appareillages

Liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage existants dans l'établissement : **ABATTOIR PAITA**

- Liste établie par : **M. PERINAUD - Responsable maintenance**, de l'entreprise : **OCEF**
- Liste fournie par l'entreprise utilisatrice
- Liste fournie par l'entreprise utilisatrice et complétée par l'opérateur Bureau Veritas Exploitation
- Liste non fournie mais établie lors de la précédente vérification
- Liste non fournie mais établie lors de la précédente vérification et complétée le jour de la visite
- A défaut de fourniture par le client d'une liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage à contrôler, notre mission s'est limitée aux armoires et coffrets électriques accessibles et présentés lors de la visite.
En l'absence de retour de l'entreprise utilisatrice dans un délai de 10 jours ouvrés après réception du dossier, cette liste sera considérée comme validée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EQUIPEMENTS EXAMINES

Localisation, nature et désignation Des matériels et/ou ensembles d'appareillages existants	Conditions d'utilisation lors de l'examen et/ou % de la charge ou raison du non examen	RESULTATS DE L'EXAMEN				
		Défaut n° fiche	Sans anomalie constatée	Examen impossible	Degré de priorité	Date
OCEF ABATTOIR PAITA						
Bâtiment ABATTOIR						
Niche comptage :						
Disjoncteur général BT	Charge usuelle		X			07/09/2023
Local TGBT :						
TGBT	Charge usuelle		X			07/09/2023
Local compresseur :						
Coffret air comprimé	Charge usuelle		X			07/09/2023
Local groupe froid :						
TG FR2	Charge usuelle		X			07/09/2023
TD Froid	Charge usuelle		X			07/09/2023
TD Régulation et supervision	Charge usuelle		X			07/09/2023
Local chaudière :						
Coffret chaudière 1	Charge usuelle		X			07/09/2023
Coffret chaudière 2	Charge usuelle		X			07/09/2023
Zone Abattoir :						
Coffret Cuve à échaudé	Charge usuelle		X			07/09/2023
Coffret Epileuse	Charge usuelle		X			07/09/2023
Coffret Préhenseur	Charge usuelle		X			07/09/2023
3x Coffrets Echauder	Charge usuelle		X			07/09/2023

ATTESTATION DE CONFORMITE ET/OU ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE DE LA CAMERA



Contrôle et étalonnage d'instruments de mesure

BP 12399 - 98802 NOUMEA Cedex

Tel : 26.99.62 / 52.03.84

CONSTAT DE VERIFICATION

N° FR2206300909

Délivré à : **BUREAU VERITAS**
98800 NOUMEA

Instrument :	Caméra thermique	Identification :	61616309
Modèle :	835-2i	N° Série :	61616309
Constructeur :	Testo		

Observations

TENIR COMPTE DES VALEURS RELEVÉES	30/06/2022
-----------------------------------	------------

Le Responsable des mesures
F. LOUBRIAT



Ce document comporte 3 pages.

Page 1

Ce document est réalisé suivant les recommandations du fascicule de documentation AFNOR X 07-012 définissant le certificat d'étalonnage. Il peut être utilisé pour démontrer le raccordement du moyen de mesure aux étalons nationaux ou internationaux, sous réserve qu'il réponde aux recommandations du fascicule de documentation X 07-015.

La reproduction de ce certificat n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

BUREAU VERITAS SA

NOUMEA
Centre d'Affaires « La Belle Vie »
BP 30514
98895 NOUMEA Cedex NOUVELLE CALEDONIE
Téléphone : 00 687 41 02 60
Mail : etienne.blondeau@bureauveritas.com

A l'attention de

OCEF
98800 NOUMEA

Rapport de vérification électricité visite périodique

ABATTOIRE DE PAITA



Intervention du 14/06/2023 (1.0 jour)

Coordonnées du site :

Nom du site : OCEF ABATTOIRE PAITA

Lieu d'intervention : OCEF ABATTOIRE PAITA
VILLAGE
98890 PAITA

Référence du rapport : 334412109.1.R

Rédigé le : 23/07/2023

Par : Etienne BLONDEAU

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Abattoir

Date de la précédente vérification : 05/05/2022

Préambule	4
Rappel des obligations de l'employeur.....	4
Actions à mener.....	4
Liste récapitulative des observations issues de la vérification	5
ABATTOIR PAITA (PAITA).....	5
Informations générales	7
Rapport des précédentes vérifications.....	7
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	7
Installations vérifiées.....	7
Eléments de l'installation non vérifiables.....	7
Modifications apportées aux installations.....	7
Vérification relative à la protection des travailleurs	8
Information documentaire.....	8
Textes de référence.....	8
Modalités de vérification.....	8
Registre de sécurité.....	8
Condition de mise hors tension.....	8
Eclairage de sécurité	9
ABATTOIR PAITA (PAITA).....	9
Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes	10
ABATTOIR PAITA (PAITA).....	10
Caractéristiques des installations électriques vérifiées	11
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés.....	11
Installations Basse et Très Basse Tension	12
ABATTOIR PAITA (PAITA).....	12
Origine de la source d'alimentation Basse Tension.....	12
Sources Basse et Très Basse Tension.....	12
Circuits Basse et Très Basse Tension.....	12
Constitution du circuit de protection.....	12
Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets).....	12
Coffrets et armoires électriques Basse Tension.....	12
Résultats des mesures et essais	16
Conditions de mesure.....	16
Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure.....	16
Appareils de mesure utilisés.....	17
Prises de terre.....	17
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	17
Dispositifs différentiels non inclus dans une armoire ou un coffret.....	18
Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques.....	19
Avis sur articles	27
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension	31

Sommaire

Information complémentaire à l'attention du client.....32

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées ✓ 100 % des points vérifiés ✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	x ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | OCEF ABATTOIRE PAITA

ABATTOIR PAITA (PAITA)

Installations Basse et Très Basse Tension

FILE PORCS

↳ ARMOIRE CUVE A ECHAUDER

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	1	Remplacer le matériel détérioré.(fermeture porte coffret)
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
EB/140623/153414/0	14/06/2023 NOUVEAU	8.2



EXTERIEUR

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	2	Remettre le capot sur la PC EXTÉRIEUR QUAI
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
EB/140623/163054/0	14/06/2023 NOUVEAU	8.2



BUANDERIE

Point vérifié	N°	Observation(s)
Prises de courant		
Recepteurs / points lumineux / prises de courant	3	Fixer la PC
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GK/250521/151551/0	25/05/2021	Art. 18



LINGERIE

Point vérifié	N°	Observation(s)
COFFRET LINGERIE		
Coffrets et armoires electriques	4	Remplacer les dispositifs de protection par des modèles assurant le pouvoir de coupure adapté de 6 KA
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
EB/140623/165151/0	14/06/2023 NOUVEAU	42.3



Liste récapitulative des observations issues de la vérification

PLACARD COMPTAGE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------



Terre du neutre

Prises de terre	5	Diminuer la résistance de la prise de terre du neutre du comptage à une valeur inférieure à 15 ohms (différentiel 3000mA).
-----------------	---	---

Code Obs. :

RB/240519/162601/0

Date de 1^{er} signalement :

22/05/2019

Art. Réf. :

14.1

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Informations générales

Rapport des précédentes vérifications

Aucun rapport ne nous a été remis

Personne chargée de la surveillance de l'installation

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Elements de l'installation non vérifiables

ABATTOIR PAITA>PAITA

ABATTOIR D'URGENCE

N'existe plus

3 CHAMBRE FROIDE

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

3 CHAMBRE FROIDE

RÉCEPTEURS : *Evaporateur*

Inaccessible

CIRCULATION CHAMBRES FROIDE

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

CHAUFFERIE

ARMOIRE : *ARRET URGENCE CHAUFFERIE EXTERIEUR 5,0*

Retiré entre 2019 et 2021

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Présenté
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Présenté
DRPE		
Plan de zonage DRPE	Référence :	Sans Objet
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

« Articles associés à la délibération n° 51 CP du 10/05/89 - Protection des travailleurs contre les dangers du courant électrique. »

Modalités de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par :
GARDIEN

Registre de sécurité

Non présenté, merci de nous l'adresser pour visa

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

ABATTOIR PAITA (PAITA)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
ATELIER ABBATAGE	Inférieur ou égal 10	Evacuation	Bloc autonome	Oui		Incandescence - Diode électroluminescente	C2	

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes

ABATTOIR PAITA (PAITA)

Nous avons retenu des hypothèses de classement en fonction des renseignements qui nous ont été communiqués et à partir desquelles notre visite a été effectuée. Sauf avis contraire du chef d'établissement, ces hypothèses de classement sont considérées comme validées par ce dernier.

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
VESTIAIRE	1	2	1	21	2	1		B	
DOUCHE V3	1	2	1	21	2	1		B	
DOUCHE V2	1	3	1	23	2	1		B	
DOUCHE V0	1	7	1	27	2	1		B	
ABATTOIR	4	5	3	55	8	2		B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes

B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES		PRESENCE D'EAU				CHOCS MECANQUES		
AE1	Négligeable	AD1	Négligeable	AD5	Jets	AG1	Faibles	
AE2	Petits objets >=2,5 mm	AD2	Gouttes	AD6	Paquets	AG2	Moyens	
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)	AD3	Aspersion	AD7	Immersion	AG3	Importants	
AE4	Poussières	AD4	Projection	AD8	Submersion	AG4	Très importants	
COMPETENCE DES PERSONNES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES						
BA1	Ordinaire	BE1	Négligeables					
BA2	Enfants	BE2	Risques d'incendie					
BA3	Handicapés	BE3	Risques d'explosion					
BA4	Personnes averties	BE4	Risques de contamination					
BA5	Personnes qualifiées							
CORROSION		VIBRATIONS						
AF1	Négligeable	AH1	Faible					
AF2	Atmosphérique	AH2	Moyennes					
AF3	Intermittente ou accidentelle	AH3	Importantes					
AF4	Permanente							

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Caractéristiques des installations électriques vérifiées

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés

IK Max: Intensité de court-circuit maximum **PdC:** Pouvoir de coupure

TYPE DES UNITES FONCTIONNELLES HT

Type	Disjoncteur	Disjoncteur débrochable	Disjoncteur double sectionnement	Disjoncteur simple sectionnement	Disjoncteur débrochable simple sectionnement	Sectionneur	Interrupteur-sectionneur	Combiné interrupteur-fusibles	Interrupteur-fusibles associés
Repère	D	DB	DdS	DsS	DBsS	S	IS	CIF	IF
Type	Sectionneur-fusibles	Fusible	Contacteur-fusibles	Contacteur	Transformateur de puissance intégré HT/BT	Comptage	Transformateur de potentiel (TP)	Transformateur de courant (TC)	
Repère	SF	F	CtF	Ct	TR	CPT	TP	TC	

PROTECTION DES CIRCUITS HT

Type	Fusible	Maximum de courant phase	Maximum de courant terre (homopolaire)	Directionnel de courant phase	Directionnel de courant homopolaire	Surcharge par images thermiques	Surcharge par sondes thermiques	Surcharge par Thermostat	Maximum de tension résiduelle
Repère	Fu	50-51	50N-50G 51N-51G	67	67N	49	49T	26	59N
Type	Détection gaz, pression	Différentielle							
Repère	63	87							

TYPE DE LIAISONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison jeu de barre par double dérivation	Liaison jeu de barre par coupure d'artère	Liaison jeu de barre par simple dérivation	Liaison transformateur	Liaison unité fonctionnelle	Liaison récepteur
Repère	JB	JBDD	JBCA	JBSD	LT	LUF	LR

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF DE PROTECTION	FUSIBLES			DISCONTACTEURS			DISJONCTEURS											
	Rechargeable	calibré ordinaire	Cartouche HPC	Magnétique	Thermique	Magnéto-thermique	Usage général	Disj. moteur	Courbe de déclenchement						Disj. de branchement	Indéterminé		
Repère	FR	F	gl, gF, gG, aM, AD	Rm	Rt	Rmt	UG	DM	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR	Ind

*COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	INTERRUPTEUR	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL	SECTIONNEUR	CONTACTEUR
Repère	I	ID	S	Ct

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

RES : Réserve (circuit non câblé).

Installations Basse et Très Basse Tension

ABATTOIR PAITA (PAITA)

Origine de la source d'alimentation Basse Tension

Réseau public de distribution Basse Tension : 400V, 200A,
Alimentation en aérien

Sources Basse et Très Basse Tension

EMPLACEMENT ET DESIGNATION DU LOCAL :

GE

Identification et caractéristiques principales des sources BT	Protections particulières	Circuits secondaires	N° d'obs. (*)
Alternateur "GE" (Source normale) FG WILSON N° 250 kVA 400 V CA	-Th	Schéma de liaison à la terre : TNS Type de liaison en aval : Câble H07RN-F 150mm ² Cu	

Circuits Basse et Très Basse Tension

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
ABATTOIR PAITA					
CIRCUIT ECLAIRAGE, PRISE COURANT, FORCE	Réseau public ENERCAL	BT	400 / 230 CA	TT	

- (1) **TBTS** : Très Basse Tension de Sécurité, **TBTP** : Très Basse Tension de Protection, **TBTF** : Très Basse Tension Fonctionnelle,
TBT : U <= 50V en CA, U <= 120V en CC,
BT : 50 < U < 1000V en courant alternatif et 120 < U < 1500V en courant continu.
- (2) **CA** : Courant Alternatif **CC** : Courant Continu.
- (3) **TT** : Neutre direct à la terre **TN (TNC/TNS)**, **TNC** ou **TNS** : Mise au neutre des masses **IT** : Neutre isolé ou impédant.

Constitution du circuit de protection

Le circuit est constitué par des Le circuit de protection est constitué par des conducteurs de protection incorporés aux canalisations dans toute l'installation.

Présence de liaisons équipotentielles :

Sans Objet

Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets)

Aucun schéma présenté

Coffrets et armoires électriques Basse Tension

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
ABATTOIR PAITA									
<u>CHAUFFERIE</u>									
ARRET URGENCE CHAUFFERIE EXTERIEUR 5,0 : Ik3max = 6.0 kA									
.Coupure force externe(1)	INT1F20+N		100.00	3G1.5					
.Coupure ECL externe(1)	INT1F20+N		100.00	3G1.5					
<u>EXTERIEUR</u>									
GE :									
.Général IM 2200A(1)	UG 400		25	150+95					
<u>LINGERIE</u>									
COFFRET LINGERIE :									
									4
.Général(1)	I 63	2 / 0			CI				
..Inter diff TD villa(1)	ID 40	2 / 0			CI				
...Td garage chalet/reserve(2)	C 20	2 / 1	3	4 , Cu , 1NT	10				
...Départs PC/réserve(3)	C 16	2 / 1	3	2,5 , Cu , 1NT	10				
...Départs divers(3)	C 10	2 / 1	3	2,5 , Cu , 1NT	10				
...Départ clim bureau(1)	C 16	2 / 1	3	2,5 , Cu , 1NT	10				
...Pointeuse Kelio(1)	C 2	2 / 1	3	1,5 , Cu , 1NT	10				
<u>LOCAL COMPRESSEUR</u>									
COFFRET AIR COMPRIME 5,00 : Ik3max = 6.0 kA									
.Général(1)	I 32	4 / 0		3N	CI				
..Compresseur 1C1 8,2A(1)	DM 14	3 / 3	8.00	2,5					
..Compresseur 2 C2 8,2A(1)	DM 14	3 / 3	8.00	2,5					
..Sécheur d'air(1)	Rt 0.75	3 / 3	8.00	2,5					
..Commande 220V(1)	C 16	2 / 1	6.00	2,5					
<u>LOCAL COMPRESSEUR > LOCAL TGBT</u>									
TGBT :									
Nom : OCEF ABATTOIR DE PAITA Référence du Schéma : 216-055 Indice : E Date : 30/03/2018									
.Général(1)	UG 400	4 / 0		3N	CI				
..Armoire air comprimé(1)	C 40	4 / 4		10 3NT	20				
..Pompe à sang 1(1)	C 6	4 / 4		2,5 3NT	20				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
..Armoire ozone 1(1)	C 6	2 / 1		2,5 1NT	20				
..Eclairage file porcs(1)	C 10	2 / 1		1,5 1NT	20				
..Logement gardien(1)	C 63	2 / 1		16 1NT	20				
..Batterie condensateurs(1)	C 80	3 / 3		35 3T	20				
..Général file porcs(1)	C 100	4 / 4		3N	CI				
..Général PC porcs(1)	C 63	4 / 4		3N	CI				
..Général Pompe circulation(1)	C 25	2 / 1		3N	CI				
..Chaudière(1)	C 10	2 / 1		1,5 1NT	20				
..Echangeur à plaque(1)	C 16	2 / 1		2,5 1NT	20				
..Cuve à gazoil(1)	C 10	2 / 1		1,5 1NT	20				
..Pompe à sang(1)	C 16	2 / 1		2,5 1NT	20				
..Général Exploitation(1)	C 63	4 / 4		3N	CI				
..Dégrilleur(1)	C 40	4 / 4		10 3NT	20				
..Général 5 Quartier(1)	C 63	4 / 4		3N	CI				
..Général File bovin 1(1)	C 63	4 / 4		3N	CI				
..Général File bovin 2(1)	C 63	4 / 4		3N	CI				
..Général Eclairage 3(1)	C 25	4 / 4		3N	CI				
..Eclairage vestiaires(1)	C 10	2 / 1		1,5 1NT	20				
..Laveuse chaussures(1)	C 10	2 / 1		2,5 1NT	20				
..Général divers 2(1)	C 63	4 / 4		3N	CI				
...PC vestiaires(1)	C 16	2 / 1		2,5 1NT	20				
...PC maintenance(1)	C 16	2 / 1		2,5 1NT	20				
...VMC(1)	C 10	2 / 1		1,5 1NT	20				
...Alim SAS gonflable(1)	C 10	2 / 1		1,5 1NT	20				
...Tue insectes(1)	C 16	2 / 1		2,5 1NT	20				
...ALim porte(1)	C 16	2 / 1		2,5 1NT	20				
...PC TRI Quai(1)	C 32	4 / 4		2,5 3NT	20				
..PC TRI Quai(1)	C 40	4 / 4		3N	CI				
..Général éclairage 1(1)	C 40	4 / 4		3N	CI				
..Général éclairage 2(1)	C 40	4 / 4		3N	CI				
..Eclairage de nuit(1)	C 10	2 / 1		1N	CI				
..Veille chambre froide(1)	C 10	2 / 1		1,5 1NT	20				
..Général divers(1)	C 63	4 / 4		3N	CI				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
..Général Karcher(1)	C 20	4 / 4		4 3NT	20				
..TG Froid(1)	C 160	4 / 4		95 3T	20				
<u>PLACARD COMPTAGE</u>									
TABLEAU COMPTAGE :									
..Général branchement(1)	UG 200	4 / 4	36.00	50+25					

(1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).

(2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.

(3) : « f » signale que le pouvoir de coupure du disjoncteur a été obtenu par filiation.

(4) : Le premier chiffre est le seuil de réglage de la protection surcharge, l'éventuel second chiffre est le seuil de réglage de la protection maximale contre les courts-circuits.

Résultats des mesures et essais

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	Nature indéterminée
Repère	FF	EI	PT	IND

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure de l'isolement : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure des impédances de boucle : **Ponta-boucle (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
ABATTOIR PAITA(PAITA)						
<u>EXTERIEUR BATIMENT > Centrale séparation de déchets</u>						
Terre des masses BT	PT	T	2	B		
<u>LOCAL COMPRESSEUR > LOCAL TGBT</u>						
Terre des masses BT	FF	RB	97	B		
<u>PLACARD COMPTAGE</u>						
Terre du neutre	FF	T	50	B		5

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
ABATTOIR PAITA(PAITA)					
<u>LINGERIE</u>					
COFFRET LINGERIE					
Inter diff TD villa	30		1		
<u>LOCAL COMPRESSEUR > LOCAL TGBT</u>					
TGBT					
Armoire air comprimé	300		1		
Pompe à sang 1	300		1		
Armoire ozone 1	30		1		
Eclairage file porcs	300		1		
Logement gardien	1000		1		
Général file porcs	300		1		
Général PC porcs	30		1		
Général Pompe circulation	300		1		
Chaudière	30		1		
Echangeur à plaque	30		1		
Cuve à gazoil	30		1		
Pompe à sang	300		1		
Général Exploitation	30		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Dégrilleur	300		1		
Général 5 Quartier	30		1		
Général File bovin 1	30		1		
Général File bovin 2	30		1		
Général Eclairage 3	30		1		
Eclairage vestiaires	300		1		
Laveuse chaussures	300		1		
PC vestiaires	30		1		
PC maintenance	30		1		
VMC	300		1		
Alim SAS gonflable	300		1		
Tue insectes	300		1		
ALim porte	300		1		
PC TRI Quai	30		1		
PC TRI Quai	30		1		
Général éclairage 1	30		1		
Général éclairage 2	30		1		
Eclairage de nuit	30		1		
Veille chambre froide	30		1		
Général divers	30		1		
Général Karcher	30		1		
TG Froid	1000	60	1		
<u>PLACARD COMPTAGE</u>					
TABLEAU COMPTAGE					
Général branchement	3000	150			

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
 La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
 L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Dispositifs différentiels non inclus dans une armoire ou un coffret

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	tempo (ms)	Fonct (1)		
ABATTOIR PAITA(PAITA)					
<u>EXTERIEUR > PRODUCTION FROID</u>					
EVAP	300		1		
EVAP	300		1		
ARM CONDENSEUR	300		1		
DEGAG EVAP	300		1		
VENTIL EVAP	300		1		
DEGIVRAGE	300		1		
VENTIL CDE	300		1		
ECL	300		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	tempo (ms)	Fonct (1)		
COMPRESSEURS	300		1		
P TR	300		1		
COMMANDE	300		1		
Prises de courant	30		1		
LOCAL KARCHER					
Prises de courant	30		1		
Karcher	30		1		

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
 La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
 L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
ABATTOIR PAITA(PAITA)												
File 5eme quartier/air dégagement												
DJ 2		DM3X8				1						
DJ3		DM3X2.8				1						
BAC STERILISATION		DJ3X4/6.3				2						
LOCAL ENTREE PRES DE L'ATELIER												
Appareil d'éclairage				4/4 (2019)								
Prises de courant			1/1									
ATELIER												
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
Prises de courant			3/3									
TOURET												
FILE BOVINS + DEGAGEMENT CF												
Appareil d'éclairage				0/15 (2018)								
EPILEUSE PIEDS / TETE PARMENTIERE						1						
COFFRET VARIATEUR ISS						1						
ARMOIRE DECONTAMINATION COUTEAUX MZ 20		PC				1						
Tue insectes		PC				1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
Prises de courant		PC	1/1									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
TENDEUR PULSE HETECH		C2+N				2						
FILE BOVINS > Plate forme fente 1/2												
Scie fente 1/2 FERRANDO N° 526118 42V						1						
Transformateur electro industrie LYON		DM3X45				1						
NFC52210 3KVA 5A 42V 41A BAC STERILISAT.		DM3X4/6				1						
Coffret poste plate-forme mise						1						
en quartier fil bovin						1						
Transformat. primaire 230V 63VA LEGRAND		C3+N				1						
EN60742 secondaire 24V		C3+N				1						
Bac stérilisation		DM3				1						
Coffret plate forme mise en quartier						1						
Transfo 40 VA Primaire EREA		C2+N				1						
Secondaire 24V		C2+N				1						
COFFRET EPILEUSE ET POSTE LA PARMENIERE						1						
GENERAL		I4X63				1						
GV		DMX16				1						
PV		DM3X8				1						
COMMAND		C3+N				1						
FILE BOVINS > Plate forme éviscération												
Scie sternum FERRANDO N°1898399												
Transformateur 380V 42V 1,5 CV		DJ3X4.5										
Secondaire 42V		C2										
Bac stérilisation		DJ3X4/6				1						
FILE BOVINS > Plate forme dépouille												
Bac stérilisation		DJ3X4/6				1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
FILE BOVINS > Plate forme coupe pattes												
Bac stérilisation		DJ3X4/6				1						
TRANSF SCIE A PATTES						1						
Transformateur primaire 380V		DM3X2.5				1						
Secondaire 42V		C2										
Stérilisation à couteaux n° 3						1						
Stérilisation à couteaux n° 2						1						
FILE PORCS												
PC			3/3									
Bac stérilisateur		DJ3X4/6.3				3						
10 PL		DJ3X4/6.3		0/10 (2020)								
BAES				1/1 (2019)								
Pince anesthésie MORPHE M4 N°043.836 CL2						2						
1 PC			1/1									
FILE PORCS > ARMOIRE CUVE A ECHAUDER											1	
GENERAL		I4X63				1						
Voyant		C2+N				1						
Primaire Transfo		C3+N				1						
Secondaire 24V		C2+N				1						
Contacteur général		CT4X63				1						
Extracteur		DM3X1.6				1						
RESISTANCE		DM3X21				1						
RESISTANCE		DM3X21				1						
ENTREE												
Balance						1						
TUE INSECTE CROMPTON ADS						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
EXTERIEUR											2	
Pompe à sang FABRE	4.00 (A)	DM3X6				1						
EXTERIEUR > GROUPE												
Groupe FG WILSON 200KVA		UG 400(A)										
EXTERIEUR > PRODUCTION FROID												
Appareil d'éclairage				2/2 (2019)								
Prises de courant		16(A)	1/1									
Bloc de sécurité												
ARMOIRE COMPRESSEURS												
COMPRESSEURS		C+DM 20(A)										
ECL		C 10(A)										
COMMANDE		C 6(A)										
P TR		D 2(A)										
VENTIL EVAP		C 10(A)										
DEGAG EVAP		C 16(A)										
VENTIL CDE		D 10(A)										
DEGIVRAGE		C 10(A)										
EVAP		C 10(A)										
EVAP		D 10(A)										
ARM CONDENSEUR		D 25(A)										
CONDEBNSEURS		DM 1,6(A)										
TR COMMANDE CONDENS		D 2(A)										
ARMOIRE REGUL ET SUPERVISION												
LOCAL KARCHER												
Karcher		C 16(A)				1						
Prises de courant		C 16(A)	1/1									
Appareil d'éclairage		C 10(A)		1/1 (2019)								

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
<u>CHAUFFERIE</u>												
Chaudière						1						
ECHANGEUR APLAQUE		C 10(A)										
Prise de courant			1/1									
Point lumineux				1/1 (2019)								
Coffrets électriques	3(A)					1						
<u>LOCAL COMPRESSEUR</u>												
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
COMPRESSEUR		DM 13.5(A)										
COMPRESSEUR		DM 13.5(A)										
ASSECHEUR		C6 Rt 0,63(A)										
Batterie condensateurs						1						
CoffretCoffret inverseur						1						
<u>LOCAL COMPRESSEUR > LOCAL TGBT</u>												
TGBT						1						
Point lumineux				1/1 (2019)								
Prise de courant			1/1									
<u>ABATTOIR D'URGENCE</u>												
Fluo étanche				3/4 (2019)								
PC 10/16A			1/1									
CF consigne fluo étanche				0/2 (2018)								
Saisie CF fluo étanche				2/0 (2019)								
BAC STERILISATEUR												
<u>QUAI D'EXPEDITION</u>												
Appareil d'éclairage				1/2 (2019)								
<u>BUREAU PESEE</u>												

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
PC 10/16A 220V			2/2									
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
Balance DINI ARGEO						1						
Onduleur MISTRA 800 S						1						
Ordinateur					1							
Ecran					1							
<u>BUREAU VETERINAIRE</u>												
PC 10/16A 220V			2/2									
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
STERILISATEUR COUTEAX						1						
BAC CHAUFFANT		DM			1							
<u>EXTERIEUR QUAI CHARGEMENT</u>												
PC 10/16A 220V			1/1									
PC 20A 380V			1/1									
<u>3 CHAMBRE FROIDE</u>												
Evaporateur				9						Non vérifiable : Inaccessible		
Point lumineux				36						Non vérifiable : Inaccessible		
<u>CIRCULATION CHAMBRES FROIDE</u>												
Point lumineux				4						Non vérifiable : Inaccessible		
<u>LOCAL WC</u>												
Lave botte		DM3x1.6				1						
Prises de courant			2/2									
Appareil d'éclairage				3/3 (2019)								
<u>EXTERIEUR BATIMENT</u>												
Projecteurs						5						
Spot CL2						4						
Pompe à sang						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
Cuve à sang						1						
<u>EXTERIEUR BATIMENT > Centrale séparation de déchets</u>												
Coffret												
Séparateur												
<u>STABULATION</u>												
Prise de courant			1/1									
Appareil d'éclairage				2/10 (2021)								
Projecteur				4/4 (2019)								
COFFRET BRUMISATION		C 2(A)				1						
<u>VESTIAIRES H</u>												
Point lumineux				4/4 (2021)								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité												
<u>VESTIAIRES F</u>												
Point lumineux				4/4 (2021)								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité												
<u>PEDILUVE</u>												
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
LAVE BOTTES												
<u>BUANDERIE</u>												
Prises de courant			3/3								3	
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
Machine à laverSIDEX						1						
Sèche linge AM						1						
<u>REFECTOIRE</u>												
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
Prises de courant			7/7									
Extracteur						1						
Réfrigérateur						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
Bouilloire						1						
Micro onde						1						
TV						1						
<u>LINGERIE</u>												
Prises de courant			1/1									
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
<u>COFFRET</u>												
<u>BUREAU</u>												
Point lumineux				1/1 (2019)								
Prises de courant			4/4									
Ordinateur					1							
Imprimante					1							
<u>EXTERIEUR BUREAU</u>												
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
Appareil d'éclairage				2/2 (2019)								
<u>EX LOCAL GROUPE</u>												
Appareil d'éclairage				1/1 (2019)								
Prises de courant			1/1									
<u>local technique groupe froid</u>												
Point lumineux				2 (2022)								
compresseur						4						
TG FR 1		I 250(A)				1						
TG FR 2		I 40(A)				1						
<u>COFFRET REGULATION</u>												
Prise de courant												

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est défectueuse.

(2) Pour les points lumineux de classe II ou de classe III, est seulement indiqué le nombre d'appareils existants.

Avis sur articles

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

C : Conforme **NC** : Non Conforme **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
Locaux à risque d'explosion BE3.					
44	Zones BE3 réduites au strict nécessaire à l'exploitation ; Installations conçues de manière à ne pas être la cause d'inflammation ; Répondre aux exigences de l'article 43.		BT	SO	
Locaux à risque d'incendie BE2.					
43.1	Dans les locaux BE2, tout contact accidentel des canalisations ou des matériels avec les matières inflammables doit être évité, ainsi que tout échauffement de ces matières. Si poussières inflammables, les enveloppes des matériels doivent s'opposer à leur pénétration. (vérif IP).		BT	C	
43.2.a	Les locaux BE2 ne doivent contenir que les matériels nécessaires au fonctionnement des matériels d'utilisation du local. Ceci ne s'oppose pas à la traversée de câbles autres si ceux-ci sont disposés et protégés afin d'éviter un incendie (surintensité en amont).		BT	C	
43.2.c	Canalisations non propagatrices de la flamme, protégées contre les dégradations.		BT	C	
43.2.d	Matériel provoquant arcs ou étincelles enfermés dans enveloppes appropriées.		BT	C	
Inter, Coupe-circuit, disj., matériels contenant un diélectrique liquide inflammable.					
42.1	Appareillage de commande-protection apte à établir et couper les circuits sans effets nuisibles.		BT	C	
42.2	Dispositions empêchant la manœuvre en charge des sectionneurs.		BT	C	
42.3	Pouvoir de coupure des dispositifs de protection contre les courts-circuits. Courant de réglage déterminé en fonction du courant admissible dans les canalisations.		BT	NC	4
42.4	Mesures de prévention applicables en cas de risque d'épandage de diélectriques liquides - respect des dispositions de l'arrêté 726CM du 26/08/93).		BT	SO	
Réalisation des installations.					
41.2	Élévation de température du matériel en service normal ne compromet pas l'isolement et ne crée pas de risques de brûlure.		BT	C	
41.3	Tout matériel doit pouvoir supporter les intensités de court-circuit pendant le temps nécessaire à leur élimination (échauffement et contraintes mécaniques)		BT	C	
41.4	Absence d'échauffement des raccordements et accessibilité après démontage obstacle de protection.		BT	C	
41.4	Absence d'échauffement des raccordements et accessibilité après démontage obstacle de protection.		HT	SO	
41.5	Protection des canalisations : CC toujours obligatoire, surcharges si celles-ci ne peuvent être exclues.		HT	SO	
41.5	Protection des canalisations : CC toujours obligatoire, surcharges si celles-ci ne peuvent être exclues.		BT	C	
41.7	Utilisation des appareils dans les conditions prévues par le constructeur.		BT	C	
41.8	Interdiction de limiter l'évacuation de la chaleur.		BT	C	
Installations à courant alternatif.					
31.1	Liaison des masses au conducteur de protection.		HT	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	Masses simultanément accessibles reliées à 1 prise de terre ou à un ensemble interconnecté.				
31.1	Liaison des masses au conducteur de protection. Masses simultanément accessibles reliées à 1 prise de terre ou à un ensemble interconnecté.		BT	C	
31.2	Existence d'un dispositif de coupure automatique		BT	C	
32.1	Schéma TN : Liaison des masses au point neutre et à la terre.		BT	SO	
32.2	Schéma TN : Dans les installations TN-C, pas de coupure sur le PEN.		BT	SO	
33	Schéma TT : Toutes les masses protégées par un DDR reliées à une même prise de terre.		BT	C	
32.4	Schéma TN : Lorsque le neutre n'est pas accessible, une phase peut constituer le point relié à la terre (schéma TN-S uniquement).		BT	SO	
34.1	Schéma IT : Masses reliées à la terre individuellement ou par groupes.		BT	SO	
34.3	Schéma IT : Présence d'un CPI.		BT	SO	
34.4	Coupure au 2ème défaut - si toutes masses sont interconnectées, par max. de I ou DDR - Si les masses sont seulement interconnectées par groupes, uniquement par DDR sur chaque groupe.		BT	SO	
34.7	En BT, présence d'un limiteur de surtension, si alim par transfo HT-BT.		BT	SO	
35	Les liaisons équipotentielles prévues à l'art. 31 concernent tout ou partie de l'installation et doivent réunir tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les structures.		BT	C	
36	Double isolation ou isolation renforcée - isolation supplémentaire ajoutée.		BT	C	
38	Protection complémentaire par DDR haute sensibilité si les conditions d'utilisation des matériels visés aux art. 36 ou 37 sont plus sévères que celles prévues par le constructeur.		BT	C	
39	Protection par séparation des circuits en BTA des circuits de faible étendue : - source de séparation (transfo de sécurité NF EN 60 742, 61558-2-8, ... ou groupe) - circuit non relié à la terre.		BT	C	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
29.2	Subdivision des installations suffisante pour recherche de défauts.		BT	C	
Risques particuliers de choc électrique.					
23	Désignation et délimitation par le chef d'établissement des locaux concernés.		BT	C	
24	Accès des locaux limités aux personnes averties. Autorisation personnelle ou collective donnée par le chef d'établissement.		BT	C	
26	Pancartes interdisant l'accès aux personnes non autorisées. Espace suffisant devant les éléments sous tension accessibles.		BT	C	
28	Dispositions particulières aux installations de soudage.		BT	C	
Lignes de contact.					
21	Raccordement des ponts roulants et leurs chariots par les canalisations souples ou par des lignes de contact fixes protégées contre les contacts directs (Sauf cas particulier de température excessive).		BT	SO	

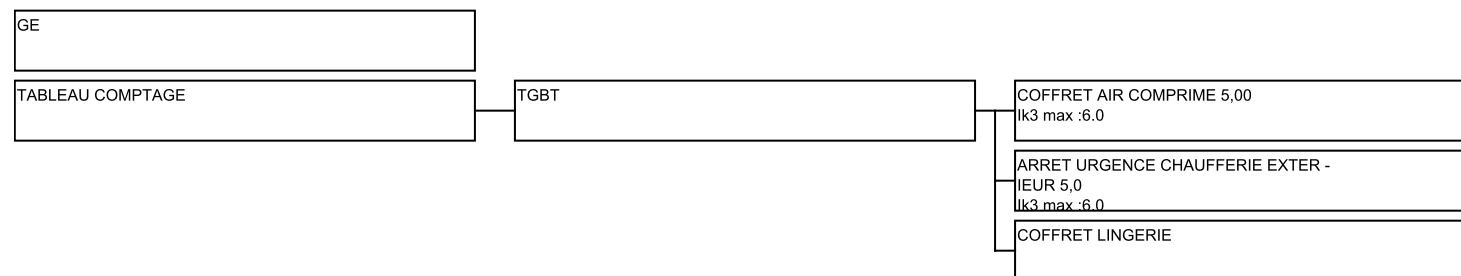
Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
Culots, douilles PC, prolongateurs.					
20.1	Impossibilité d'accès aux parties actives d'un culot lorsque la lampe est en place. Douilles à vis : impossibilité de contact avec partie active du culot pendant la manipulation de la lampe.		BT	C	
20.2	Prises de courant et prolongateurs : dans tous les cas, impossibilité d'accès aux parties actives nues (jupes).		BT	C	
20.3	Raccordement des appareils amovibles obligatoirement par PC comprenant tous les conducteurs (actifs et PE). Impossibilité de mise sous tension des conducteurs de protection par la prise. Déconnexion du PE après conducteurs actifs. Socles de PC distincts si différentes tensions distribuées (sauf 127 - 230V monophasé si étiquetage).		BT	C	
Mise hors de portée des éléments sous tension.					
17	Protection par éloignement - distances, solidité.		BT	C	
18	Protection par obstacles.		BT	NC	3
19.1	Protection par isolation - adaptation à la tension.		HT	SO	
19.1	Protection par isolation - adaptation à la tension.		BT	C	
19.3	Canalisations enterrées - protection contre les dégradations, écartées des autres canalisations, identifiées aux extrémités et signalées par dispositif avertisseur. Tracé relevé sur plan.		BT	C	
Installations de sécurité.					
15	Installations de sécurité.		BT	SO	
Résistance de terre - conducteur de terre					
14.1	Valeur de la résistance de terre.		BT	NC	5
14.4	Isolement des conducteurs raccordés à des prises de terre distinctes.		BT	C	
Section PE et Liaisons équipotentielles.					
13	Section PE et liaisons équipotentielles en accord avec le courant traversant possible.		BT	C	
Prise de terre et conducteurs de protection.					
12.a	Résistance des prises de terre et PE aux agressions externes (corrosion, mécaniques, ...).		BT	C	
12.b	Efficacité et durabilité des connexions entre PE et entre PE et terre.		BT	C	
12.c	Connexion individuelle de chaque masse au conducteur principal de protection (pas de connexions en " série ").		BT	C	
12.d	Absence de fusibles ou inter sur le PE - barrette de mesure démontable par outil.		BT	C	
Interdiction d'utiliser la terre ou les masses comme circuit actif.					
11	Interdiction d'utiliser la terre ou les masses comme circuit actif, sauf rails de roulement éclissés ou nécessité inhérente au principe de fonctionnement d'un dispositif, sous réserve d'interconnexion des masses aux éléments conducteurs avoisinants, et de dispositions rendant impossible un défaut phase-terre.		BT	C	
Coupure d'urgence.					
10	Existence d'un dispositif de coupure d'urgence omnipolaire sur tout circuit terminal (ou groupe de circuits) rapidement accessible.		BT	C	
Séparation des sources d'énergie.					
9.1	Existence à l'origine de l'installation et des circuits (ou groupes de circuits) d'un moyen de séparer tous les conducteurs actifs.		BT	C	
9.2	Séparation des sources d'énergie en BTA : nature des		BT	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	dispositifs de séparation. - distance d'isolement entre contacts ouverts - fermeture intempestive impossible. - si dispositifs unipolaires : regroupement et identification par circuit.				
Limitation des domaines de tension.					
8.1	Appareils portatifs en alimentés en BTA. Appareils mobiles ou semi fixes : possibilité de tension supérieure si IP 3xx au moins.		BT	C	
8.2	En présence d'humidité, substances corrosives, risques mécaniques, ... matériel compatible avec les influences externes ou alim. TBTS ou TBTP.		BT	NC	2 / 1
8.3	Enceintes conductrices.		BT	SO	
Installation à très basse tension.					
7.1.1.a	Installations TBTS - sources de sécurité.		BT	C	
7.1.1.b	Installations TBTS - Pas de conducteur assemblé avec ceux d'autres installations, sauf si inclus dans câble " industriel ".		BT	C	
7.1.1.c	Installations TBTS - Si matériel alimenté par TBTS et BT, séparation entre circuits équivalente à celle d'un transfo. de sécurité.		BT	C	
7.2	Les installations en TBTP doivent répondre aux prescriptions du 7.1.1.		BT	C	
7.3	Les installations en TBTF sont soumises aux prescriptions des sections III et IV de la délibération.		BT	C	
7.4	Tensions limites en TBT - Les tensions limites mentionnées dans cet article doivent être réduites de moitié dans les locaux mouillés.		BT	C	
Identification des circuits, appareils et conducteurs.					
6.1	Identification des circuits et appareils.		BT	C	
6.2	Identification des conducteurs de protection.		BT	C	
CONDITIONS GÉNÉRALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS.					
5.1	Installations conçues en fonction du domaine de tension.		BT	C	
5.3	Conception des installations pour maintenir un isolement suffisant, y compris en ce qui concerne le neutre. Solidité mécanique. Conception évitant les échauffements.		BT	SO	
5.4	Dispositions pour éviter une élévation de potentiel des masses du fait de voisinage avec tensions supérieures ou de liaison à prises de terre distinctes.		BT	C	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

ABATTOIR PAITA



Information complémentaire à l'attention du client

ABATTOIR PAITA

PAITA

Local :

BUANDERIE

Récepteurs : Prises de courant

2 prises en hauteur hors tension

RAPPORT DE VISITE

CLIENT: OCEF

Ordre de Travail: Contrat

Périodicité: Annuel

Attachement: C23.012.01

Date et Heure: 03/10/2023 13:17

Intervenant: Equipe Elec Maint.

Nom du Poste: OCEF PAITA

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION:

Nom de l'organe de coupure (IACM; Poste): PAI063

1- TRANSFORMATEUR

Puissance: 160 KVA

Marque: France Transfo

Année: 2015

Réglage: P2: 34650/410V - 2.8/225.3A – MD: 390kg

Qté: 1



2- Divers

Local comptage : 1

GAMME:

Poste HTA Aérien

- **Contrôle état des bornes HT/BT:** Fait, Conforme

Photo

- **Vérification des connections réseau HTA:** Fait, Conforme

Photo

- **Vérification des connections parafoudre:** Fait, Conforme

Photo

- **Vérification des connections bornes HT/BT:** Fait, Conforme

Photo

- **Contrôle des liaisons XFO / Coffret BT:** Fait, Conforme

Photo

- **Contrôle état cuve XFO:** Fait, Conforme

Observations: Reprise point de rouille effectué ce jour (ponçage + application peinture anti-rouille)

Photo

- **Contrôle si présence fuite d'huile:** Fait, Conforme

Observations: pas de trace d'éventuelle fuite

Photo

- **Contrôle état coffret:** Fait, Conforme

Photo

- **Essai ouverture/fermeture:** Sans Objet

Photo

- **Vérification commande / clavette:** Fait

Photo

- **Contrôle serrage connexions amont / aval:** Fait, Conforme

Photo

- **Contrôle des liaisons coffret BT / réseau BT:** Fait, Conforme

Photo

- **Graissage organes articulés:** Oui

Photo

- **Lubrification cadenas:** Oui

Photo

- **Contrôle de continuité TM Cuve parafoudre ferrures:** Fait, Conforme

Photo

Génie Civil

- **Etat des supports:** Conforme

Photo

- **Etat de la plateforme de manoeuvre:** Conforme

Photo



COMPTE RENDU DE VERIFICATION

Complète périodique

Après réparation

Avant réépreuve

D'UN APPAREIL A PRESSION DE GAZ

Décret du 18 Janvier 1943 modifié

Rapport n° : CMA 31.03.23 044

Affaire : 17929132 / 2

Propriétaire : OCEF Nouvelle Calédonie		Type : Réservoir de stockage d'air Vertical							
Lieu de vérification : OCEF ABATTOIR PAITA		Classification : <input type="checkbox"/> Equipement sous pression transportable <input type="checkbox"/> Equipement nucléaire <input type="checkbox"/> Equipement électrique <input checked="" type="checkbox"/> Récipient à pression							
		Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> Mi-fixe <input type="checkbox"/> Mobile							
		Localisation : Cuve Etage							
		N° usine : Site OCEF ABATTOIR PAITA							
MARQUES D'IDENTITE ET DE SERVICE									
Constructeur : COMPRESSEUR CREYSSENSAC		N° fabrication : 162503	Année : 1983						
Volume : 466 litres	Gas : Air comprimé	Pression de calcul : 10 bars	Pression d'épreuve : 15 bars						
SITUATION ADMINISTRATIVE									
Marques d'identité et poinçon <input checked="" type="checkbox"/> Conformes <input type="checkbox"/> Non conformes		Etat descriptif ou notice d'instruction <input type="checkbox"/> Présenté(e) <input checked="" type="checkbox"/> Non présenté(e)							
Plan selon DM-T/P n° 27838 <input type="checkbox"/> Existe <input type="checkbox"/> A constituer <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet									
DATE DE PROCHAINE VERIFICATION REGLEMENTAIRE A la date de la requalification périodique soit : 09/04/2025		DATE DE VALIDITE DE L'EPREUVE 09/04/25							
DESCRIPTION									
Elément	Matériau	Forme	Dimension	Epaisseurs					
				de référence	mesurées				
Virole ou Corps	Acier carbone	Cylindrique	L1 = 1500 mm	/ mm	De 4,6 à 4,9 mm				
Fond inférieur	Acier carbone	Torisphérique	Ø = 600 mm	/ mm	De 6,6 à 6,9 mm				
Fond supérieur	Acier carbone	Torisphérique	Ø = 600 mm	/ mm	De 6,7 à 7,1 mm				
Nombre de piquages : 6 piquages + 2 trous de poing		Appareil complexe, voir plan n° :		<input type="checkbox"/> Appareil calorifugé					
RESULTATS DE LA VERIFICATION									
Partie visitée	Examen extérieur		Examen intérieur						
	Satisfaisant	Non satisfaisant	Satisfaisant	Non satisfaisant					
Virole ou corps	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Fond Inférieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Fond supérieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Tubulures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Soudures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Supports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Corps forgé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
DESCRIPTION DES ACCESSOIRES DE SECURITE									
Manomètre	Marque : FIMET		Soupape	Marque : AIR TEK		Pression de tarage : 10 bars			
	Type : Aiguille	Plage : 0 / 12 bars		Référence : PN25 D10mm Q6779 l.min	Débit : /	Plombage : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non NA			
VERIFICATION DES ACCESSOIRES DE SECURITE									
Eléments vérifiés	Soupape			Purge			Manomètre		
	S	VO	SO	S	VO	SO	S	VO	SO
Etat	X			X			X		
Adéquation des caractéristiques	X			X			X		
Conditions d'installation	X			X				X	
Essai de manoeuvrabilité / Examen des éléments fonctionnels	X								
Certificat de retarage / Remplacement			X						
S : Satisfaisant - VO : Voir observations - SO : Sans objet/non vérifié									
CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE L'APPAREIL				<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisantes <input type="checkbox"/> Voir observations					
OBSERVATIONS									
				- Obs. 1 : L'état descriptif du réservoir n'a pas été présenté. L'exploitant doit réaliser des recherches afin de se procurer ce document. - Obs. 2 : Un index rouge à la Pression de service PS (soit 10b) doit être apposé sur le cadran du manomètre. - Remarque 1 : Le certificat de conformité de la soupape de sécuritié n'a pas été présenté. Il doit être intégré au dossier de l'équipement.					
CONCLUSION									
				<input checked="" type="checkbox"/> L'équipement <input checked="" type="checkbox"/> peut être maintenu en service					

Vérification effectuée le : 31/03/2023

Par / Visa :


BUREAU VERITAS
Christophe MAIRE

Le Responsable de l'établissement (*)

Nom / Visa :

(*) Le présent rapport doit être contresigné par le demandeur de la vérification (article 3 du Décret du 18 janvier 1943 modifié)



COMPTE RENDU DE VERIFICATION

Complète périodique

Après réparation

Avant réépreuve

D'UN APPAREIL A PRESSION DE GAZ

Décret du 18 Janvier 1943 modifié

Rapport n° : CMA 31.03.23 045

Affaire : 17929132 / 2

Propriétaire : OCEF Nouvelle Calédonie		Type : Réservoir de stockage d'air Vertical				
Lieu de vérification : OCEF ABATTOIR PAITA		Classification : <input type="checkbox"/> Equipement sous pression transportable <input type="checkbox"/> Equipement nucléaire <input type="checkbox"/> Equipement électrique <input checked="" type="checkbox"/> Récipient à pression				
		Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> Mi-fixe <input type="checkbox"/> Mobile				
		Localisation : Cuve extérieure				
		N° usine : Site OCEF ABATTOIR PAITA				
MARQUES D'IDENTITE ET DE SERVICE						
Constructeur : COMPRESSEUR CREYSSENSAC		N° fabrication : 163113	Année : 1983			
Volume : 466 litres	Gaz : Air comprimé	Pression de calcul : 10 bars	Pression d'épreuve : 15 bars			
SITUATION ADMINISTRATIVE						
Marques d'identité et poinçon <input checked="" type="checkbox"/> Conformes <input type="checkbox"/> Non conformes	Etat descriptif ou notice d'instruction <input type="checkbox"/> Présenté(e) <input checked="" type="checkbox"/> Non présenté(e)	Plan selon DM-T/P n° 27838 <input type="checkbox"/> Existe <input type="checkbox"/> A constituer <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet				
DATE DE PROCHAINE VERIFICATION REGLEMENTAIRE A la date de la requalification périodique soit : 09/04/2025		DATE DE VALIDITE DE L'EPREUVE 09/04/25				
DESCRIPTION						
Elément	Matériau	Forme	Dimension	Epaisseurs		
				de référence	mesurées	
Virole ou Corps	Acier carbone	Cylindrique	L1 = 1500 mm	/ mm	De 4,8 à 5,1 mm	
Fond inférieur	Acier carbone	Torisphérique	Ø = 600 mm	/ mm	De 7,1 à 7,5 mm	
Fond supérieur	Acier carbone	Torisphérique	Ø = 600 mm	/ mm	De 6,7 à 7,1 mm	
Nombre de piquages : 6 piquages + 2 trous de poing		Appareil complexe, voir plan n° :		<input type="checkbox"/> Appareil calorifugé		
RESULTATS DE LA VERIFICATION						
Partie visitée	Examen extérieur		Examen intérieur			
	Satisfaisant	Non satisfaisant	Satisfaisant	Non satisfaisant		
Virole ou corps	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Fond Inférieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Fond supérieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Tubulures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soudures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Supports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Corps forgé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DESCRIPTION DES ACCESSOIRES DE SECURITE						
Manomètre	Marque : FIMET	Soupape	Marque : AIR TEK	Pression de tarage : 10 bars		
	Type : Aiguille		Plage : 0 / 12 bars	Référence : PN25 D10mm Q6779 l.min	Débit : /	Plombage : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non NA
VERIFICATION DES ACCESSOIRES DE SECURITE						
Eléments vérifiés	Soupape		Purge		Manomètre	
	S	VO	SO	S	VO	SO
Etat	X			X		X
Adéquation des caractéristiques	X			X		X
Conditions d'installation	X			X		X
Essai de manoeuvrabilité / Examen des éléments fonctionnels	X					
Certificat de retarage / Remplacement			X			
S : Satisfaisant - VO : Voir observations - SO : Sans objet/non vérifié						
CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE L'APPAREIL				<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisantes <input type="checkbox"/> Voir observations		
OBSERVATIONS						
- Obs. 1 : L'état descriptif du réservoir n'a pas été présenté. L'exploitant doit réaliser des recherches afin de se procurer ce document.						
- Obs. 2 : Un index rouge à la Pression de service PS (soit 10b) doit être apposé sur le cadran du manomètre.						
- Remarque 1 : Le certificat de conformité de la soupape de sécuritié n'a pas été présenté. Il doit être intégré au dossier de l'équipement.						
CONCLUSION						
<input checked="" type="checkbox"/> L'équipement <input checked="" type="checkbox"/> peut être maintenu en service						

Vérification effectuée le : 31/03/2023

Par / Visa :


BUREAU VERITAS
Christophe MAIRE

Le Responsable de l'établissement (*)

Nom / Visa :

(*) Le présent rapport doit être contresigné par le demandeur de la vérification (article 3 du Décret du 18 janvier 1943 modifié)